

NB : Répondre sur 2 feuilles séparées :

Questions 1 sur une feuille.

Questions 2 a, b, c et questions subsidiaires sur une autre feuille.

1 – Dans quelle mesure la proposition française d'une "dissuasion avancée", que vous définirez, semble constituer un changement majeur dans la défense des pays concernés - que vous préciserez ? (/ 8 points, dont 2 pour la définition)

2 – En vous appuyant sur vos connaissances et les ressources jointes, vous répondrez aux questions suivantes. **Attention, prenez du recul : il ne s'agit pas de recopier le texte mais de reformuler les idées à l'aide de vos propres mots (pas de paraphrase). Cette capacité à prendre du recul sera évaluée.**

Ressource :

Clémence Briodeau, Sandra Daudignon, « La course folle des budgets de défense », *Alternatives économiques*, Hors série n° 132, janvier 2026 (extraits).

2a – Le texte mentionne que « Sept pays dont la France ont récemment fait l'objet de l'ouverture d'une procédure pour déficit excessif par le Conseil européen dans le cadre du Pacte de Stabilité et de Croissance » ? Qu'est-ce que cela signifie et quel est l'objectif de cette procédure pour le pays visé d'une part et pour les autres pays de la zone euro qui ont décidé de cette procédure d'autre part ? (/2 points)

2b – Quelles sont les difficultés auxquelles se confrontent actuellement les industriels européens de l'armement ? (/3 points)

2c – Quelles sont les mesures mises en œuvre par la Commission européenne pour limiter ces deux faiblesses pour atteindre les objectifs en matière de défense européenne que sont des Etats endettés d'une part et une offre insuffisante d'autre part ? En quoi les critères pour bénéficier de financements européens contribuent-ils également à ces objectifs ? (/4 points)

2d – Considérez-vous que l'augmentation des dépenses liées à la défense par les Etats européens sert le projet européen ? Vous apporterez à cette question une réponse argumentée et nuancée (/3 points)

Questions subsidiaires (bonus) :

1 – Un événement important pour l'UE a eu lieu il y a 10 ans jour pour jour ce 23 juin 2026. Lequel ?

2 – Quel est le pays le plus endetté de l'UE ?

La course folle des budgets de défense

L'Union européenne et ses pays membres ont décidé d'investir massivement dans leurs capacités de défense. Mais restent des freins à la fois financiers et productifs pour y parvenir.



Par CLÉMENCE BRIODEAU et SANDRA DAUDIGNON
Economistes au département Analyse et prévision de l'OFCE

Depuis l'invasion russe de l'Ukraine en février 2022, le mouvement de réarmement entamé par les pays d'Europe de l'Est (Hongrie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie) dès l'annexion de la Crimée en 2014 s'est généralisé à toute l'Union européenne (UE). Ainsi, entre 2022 et 2024, la moyenne des budgets de défense en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) dans l'UE a augmenté de 26 %, avec 14 pays qui ont fait plus d'efforts en deux ans qu'au cours des huit années précédentes.

Cette année, ce mouvement de réarmement a connu un nouveau tournant. Les annonces de hausses des dépenses à l'échelle nationale se sont multipliées. L'Allemagne, notamment, a réformé sa règle du frein à l'endettement pour pouvoir augmenter ses dépenses de défense. En France, il est prévu une hausse du budget de la défense de 10 milliards d'euros d'ici à 2027. Et les pays membres de l'OTAN se sont engagés à porter leur budget de défense à au moins 3,5 % de leur PIB en 2035,

contre 2 % actuellement. Les conditions pour atteindre ces objectifs ne sont toutefois pas encore réunies.

Le réarmement se heurte en effet à un certain nombre de contraintes, dont celles pesant sur le financement des dépenses publiques supplémentaires et celles ayant trait à nos capacités de production.

VERS UNE DÉFENSE EUROPÉENNE AUTONOME

Côté finances publiques, sept pays dont la France ont récemment fait l'objet de l'ouverture d'une procédure pour déficit excessif par le Conseil européen dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance, qui fixe les règles budgétaires à respecter au sein de l'UE. Ils se sont, dès lors, engagés à respecter une certaine trajectoire pluriannuelle de dépense primaire nette au cours des prochaines années, ainsi qu'une date butoir pour ramener le déficit public sous la barre des 3 %. Ces engagements limitent, de facto, le recours à l'endettement pour financer de nouvelles dépenses de défense, et donc la capacité des États à trouver des marges de manœuvre pour les engager. D'autant que ces dépenses doivent être conciliées avec d'autres toutes aussi importantes, en lien avec la transition climatique par exemple.

Côté offre, les analyses menées dans le cadre de la stratégie et du programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIS et EDIP) font état de capacités de production limitées des industriels, adaptées à une demande publique de temps de paix. Elles suggèrent par ailleurs que les entreprises du secteur de la défense auraient des difficultés à lever des fonds privés. Cela pourrait limiter les investissements nécessaires à l'augmentation des cadences de production, puisque les entrées de ce secteur sont, d'après l'Observatoire économique de la défense, relativement moins rentables et donc moins en mesure de s'auto-financer que

les entreprises équivalentes hors défense.

Pour tenter de pallier ces obstacles, la Commission mène différentes politiques visant à soutenir les efforts que poursuivent les États, à les compléter et à réduire la fragmentation des politiques nationales afin d'optimiser à la fois les dépenses et la production, tout en favorisant l'autonomie de la défense européenne.

Parmi les programmes qui ont marqué l'année, le plan baptisé « ReArm Europe » (Réarmer l'Europe), présenté en mars, prévoit une enveloppe de 150 milliards d'euros de prêts à des taux avantageux à destination des États pour financer des acquisitions. Il autorise également les pays à activer la clause dérogatoire nationale du Pacte de stabilité et de croissance pour la période 2025-2028.

Lorsqu'elle est activée, les pays sont autorisés à dévier de leurs engagements budgétaires à hauteur de l'augmentation de leurs dépenses de défense, dans une limite de 1,5 % de leur PIB par an. Force est de constater que le plan a eu du succès, puisque la clause a déjà été activée dans 16 pays^[1]. Du côté de la politique industrielle, l'UE a trouvé un accord sur le programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP) en octobre. Il prévoit notamment des soutiens financiers aux entreprises pour leur permettre d'accroître leurs capacités de production.

La plupart des initiatives de la Commission sont soumises à un certain nombre de critères. Ses prêts, par exemple, doivent permettre de financer des acquisitions jointes de plusieurs pays membres, et de biens provenant essentiellement de l'UE. Par le biais de ces contraintes, l'exécutif européen veut permettre aux entreprises et aux États de bénéficier de coûts de production plus faibles par la réalisation d'économies d'échelle, et renforcer à terme l'autonomie de la défense européenne.

(...)

[1] Sont l'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Grèce, la Finlande, la France, la Hongrie, la Lituanie, la Lettonie, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie et la Slovaquie.

[2] Sont l'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Grèce, la Finlande, la France, la Hongrie, la Lituanie, la Lettonie, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie et la Slovaquie.

[3] « Comment financer notre réarmement et nos autres priorités d'ici à 2030 ? », Note flash n° 2, France Stratégie, mai 2025.

EN SAVOIR PLUS

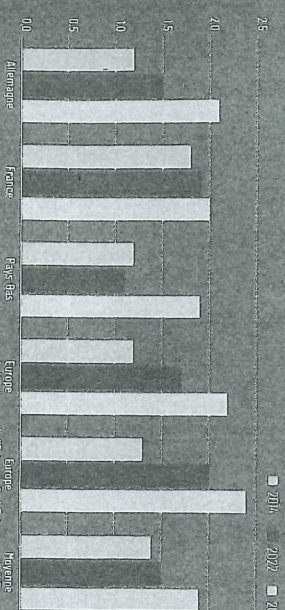
« L'économie de la défense », par Clémence Briodeau et Sandra Daudignon, dans *L'Économie française 2026*, La Découverte, coll. Repères, 2025.

« Comment appréhender le concept d'"économie de guerre" ? », par Maxime Cordet, Note de l'Institut des relations internationales et stratégiques, octobre 2025.

« Réarmement européen : une industrie de défense sur une ligne de crête », par Hélène Masson, Fondation pour la recherche stratégique, *Recherches & Documents* n° 2/2025, 7 mars 2025.

EN EUROPE, UN EFFORT BUDGÉTAIRE CONSIDÉRABLE POUR LA DÉFENSE

Évolution des budgets de défense dans l'Union européenne, par pays et sous-groupe de pays, en % du PIB



N.B. : Les données de l'année 2024 sont des projections. Les données de l'année 2022 sont des données réelles. Les données de l'année 2016 sont des données réelles.